



Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la réponse à la motion n° 280 « Pour une meilleure efficacité de l'éclairage public grâce aux LED »

(Du 1^{er} juin 2015)

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Lors de sa séance du 18 octobre 2010, votre Autorité a adopté la motion n°280 (10-303) du groupe socialiste par M. Jonathan Gretillat et consorts, intitulée « Pour une meilleure efficacité de l'éclairage public grâce aux LED ». Dans le développement écrit de cette motion, ses auteurs relèvent les résultats d'une étude réalisée par l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.) qui démontrent que l'éclairage public en Suisse est particulièrement gourmand en énergie électrique, donc fort coûteux pour les collectivités publiques. Et selon cette même étude, l'utilisation de meilleures lampes permettrait d'économiser jusqu'à 30% de courant électrique, sans compter les économies financières sur les frais d'entretien et de remplacement des lampes grâce à la technologie des diodes électroluminescentes (LED).

Après des débats, un amendement a été apporté au texte initial afin de ne pas limiter les possibilités d'économie d'électricité dans l'éclairage public à la seule généralisation de la technologie LED. Le texte définitif de la motion, qui a été adoptée par 31 voix sans opposition et 4 abstentions, est le suivant :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies possibles – par exemple la généralisation de l'utilisation de diodes électroluminescentes (LED) – pour augmenter l'efficacité du système d'éclairage public. Il est prié d'étudier également les possibilités de suppression de points lumineux, ou de diminution de l'intensité ou du temps de fonctionnement de certains d'entre eux, afin de viser une diminution significative de la pollution lumineuse (source de nuisances pour la faune ainsi que les humains souhaitant observer le ciel la nuit), de la consommation d'énergie électrique, et des coûts de cet éclairage public. »

On relèvera encore que les auteurs de la motion souhaitent également connaître l'état actuel de l'éclairage public en ville de Neuchâtel au niveau de son coût et de sa consommation d'énergie électrique ainsi que d'obtenir des comparaisons avec d'autres villes suisses. Finalement, il est également demandé d'établir un programme d'assainissement de l'éclairage public de la ville afin d'estimer les coûts de rénovation ainsi que les économies d'énergie et financières possibles.

1. Introduction

Comme il a été relevé dans le développement écrit de cette motion, une étude publiée par l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.) démontre que près de 1.5% de la consommation globale d'électricité en Suisse est consacré à l'éclairage public des routes et des rues. Au niveau de la ville de Neuchâtel, on retrouve très exactement la même proportion. En effet, pour une quantité d'électricité totale distribuée au niveau du territoire communal d'environ 209 millions de kWh en 2014, la part consacrée à l'éclairage public se monte à 3.1 millions de kWh, soit le 1.5% de la consommation totale territoriale.

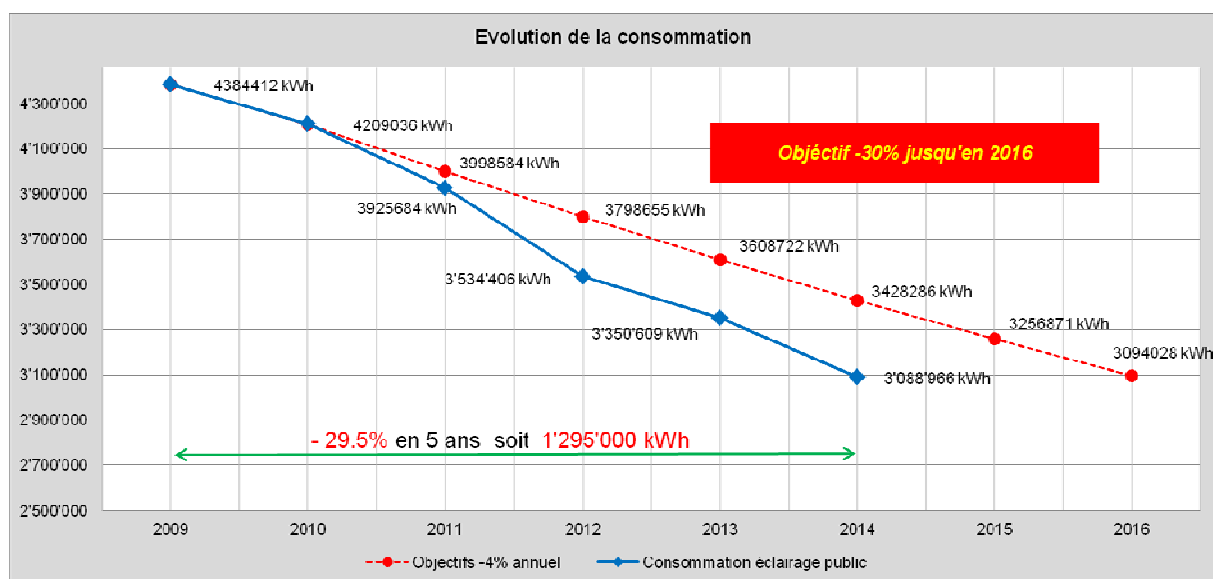
Concernant les performances de l'éclairage public de la ville, on peut relever que c'est une préoccupation relativement récente. Jusqu'en 2006, date de la création de Viteos SA, il faut se rappeler que l'éclairage public était une prestation fournie par les Services industriels de la Ville. Et jusqu'à cette époque, il était d'usage que la consommation d'électricité ne soit pas facturée vu sa faible part comparativement à la totalité de l'électricité distribuée au niveau du territoire de la commune. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la consommation d'électricité de l'éclairage public n'était pas connue avec grande précision, d'où une motivation limitée à vouloir la réduire.

Dès 2007, Viteos SA a mis en place une gestion efficace de l'éclairage public en vue de son assainissement.

Un logiciel de gestion adapté à l'éclairage public a été développé. Il faut préciser en particulier que dans ce domaine, il n'est pas dans la pratique habituelle de mesurer précisément la consommation d'électricité à l'aide de compteurs. En effet, ces derniers devraient être démultipliés pour maîtriser les 5'300 lampes disséminées sur tout le territoire, d'où des frais considérables, tant au niveau de l'investissement pour leur pose qu'au niveau de l'exploitation pour les relever. Une solution suffisamment précise et considérée aujourd'hui comme étant adaptée consiste à établir une base de données répertoriant chaque ampoule, avec des informations très complètes concernant son type et sa technologie, sa puissance à pleine charge ainsi que l'éventuelle réduction de sa puissance selon un horaire hebdomadaire, sa durée de vie, son temps d'enclenchement, etc. Le logiciel de gestion associé à cette banque de données permet de quantifier précisément la consommation d'électricité et de programmer l'entretien courant de l'ensemble du réseau (contrôle périodique tant mécanique qu'électrique, nettoyage des vasques et des optiques, remplacement préventif des ampoules, etc.). La connaissance de l'ensemble de ces informations constitue un outil de gestion très performant qui permet, en particulier, de quantifier précisément dès 2009 l'efficacité du programme d'assainissement de l'éclairage public de la ville mis en place par Viteos SA. On précisera ici que ce dernier repose principalement sur l'action très significative qui consiste à remplacer les anciennes lampes à vapeur de mercure dont la technologie obsolète a été interdite de vente au niveau européen dès 2015.

Et c'est ainsi qu'il est possible de dire aujourd'hui que la consommation d'électricité de l'éclairage public de notre ville est passée de 4'384'400 kWh en 2009 à 3'100'000 en 2014, ce qui représente une réduction de 29% sur une période de 5 ans.

On relèvera encore que ces résultats forts réjouissants ont été obtenus dans le cadre du budget de fonctionnement normal prévu pour l'exploitation et l'entretien du réseau d'éclairage public.



En sachant qu'un ménage neuchâtelois moyen consomme annuellement 3'500 kWh d'électricité, les économies annuelles réalisées entre 2009 et 2014 au niveau de l'éclairage public de la Ville de Neuchâtel, soit 1'300'000 kWh/an, correspondent aux besoins de 360 ménages chaque année.

2. Gestion de l'éclairage public à Neuchâtel

Jusqu'en 2006, l'éclairage public est une prestation « offerte » à l'interne par les Services industriels. Pas de facturation de l'électricité, donc pas d'évaluation ou de mesure précise de la consommation d'énergie. Dans ces conditions, on peut raisonnablement estimer qu'il n'y a pas non plus de véritable volonté d'optimiser, améliorer ou assainir ce genre d'installation. Et ce d'autant plus que des études du WWF ou de S.A.F.E. (l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique) montrent qu'en Suisse le 1.5% de la consommation globale d'électricité est consacré à l'éclairage public des routes et des rues. Si cette proportion qui est très exactement observée pour la Ville de Neuchâtel pourrait faire croire que l'éclairage public est « anecdotique », il faut bien relever ici que ce consommateur particulier est le plus gros consommateur d'électricité à la charge de l'Administration communale. Si l'on prend en compte les factures d'électricité de tous les bâtiments administratifs communaux, des collèges, des musées et des lieux de rassemblement, des installations sportives ainsi que la STEP et les stations de pompage de l'eau potable, c'est bien l'éclairage public qui se trouve être le plus énergivore. A lui seul, il représente 1/3 de la facture totale.

C'est bien dans cet esprit que, dans le cadre du rapport sur la 6^{ème} étape du programme « Cité de l'énergie », notre Conseil s'est engagé à viser une sensible réduction de la consommation d'électricité de l'éclairage public de la ville en étroite collaboration avec la société Viteos SA. A cette fin, un groupe de travail a été constitué en juillet 2010. Piloté par la direction de l'urbanisme, il est actuellement composé de représentants des différentes entités suivantes :

- Service de l'aménagement urbain et des permis de construire,
- Service des bâtiments et du logement,
- Service des infrastructures et de l'énergie,
- Délégation au centre-ville,
- Délégation à l'énergie,
- Délégation au tourisme,
- Sécurité urbaine,
- Viteos SA.

Ce groupe de travail a permis la réalisation de plusieurs mesures visant à réduire la consommation d'électricité. Depuis 2014, ce groupe a notamment développé un projet de mise en lumière pour le centre-ville, qui vise à renouveler l'éclairage public de manière compatible avec les exigences de la durabilité. Votre Autorité sera prochainement informée de ce projet d'éclairage du centre-ville et de son financement, qui s'inscrit pleinement dans la démarche d'assainissement de l'éclairage public de la ville ainsi que dans le Programme politique 2014-2017.

Comme nous avons eu l'occasion de présenter la stratégie mise en place en vue d'une amélioration de l'efficacité de l'éclairage public dans notre réponse à l'interpellation n°14-605 du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée « Neuchâtel, cité de la consommation d'énergie ? », nous développerons ici quelques mesures qui ont d'ores et déjà été prises à ce jour et qui expliquent la réduction de la consommation d'électricité de près de 30% réalisée entre 2009 et 2014 :

- Remplacement des anciennes lampes à vapeur de mercure par des ampoules performantes de nouvelle technologie, par exemple des LED ;
- Réduction de la puissance de l'éclairage de 30 à 50% à partir de 22h ou 24h dans certains quartiers ou rues ;
- Optimisation des périodes d'éclairage ;

- Utilisation de luminaires fermés avec réflecteur qui permettent d'améliorer l'efficacité globale et de réduire la pollution lumineuse ;
- Utilisation de matériaux recyclables (luminaires, lampes, mâts) et choix de fournisseurs garantissant le recyclage des lampes ;
- Extinction des éclairages d'embellissement dès 22h ou dès 24h ;
- Test de détecteur de présence dans les sous-voies et sur certaines rues résidentielles.
- Fourniture de l'électricité d'origine locale et renouvelable de qualité « Areuse+ » auprès de Viteos SA.

Les lampes à vapeur de mercure en 2010 représentaient encore la moitié des sources lumineuses de l'éclairage public de la ville de Neuchâtel, soit environ 2'650 lampes. En 2014, ce chiffre est tombé à 1'100. Ce sont principalement les LED qui ont remplacé cette technologie désuète en passant de quelques unités en 2010 à 800 en 2014.

On relèvera encore que les technologies « vapeur de sodium » et « iodure métallique », toutes deux à haute performance énergétique, contribuent également à remplacer les lampes à vapeur de mercure. On peut profiter de préciser ici que les différentes technologies de source lumineuse sont comparées entre elles au niveau de leur efficacité énergétique par un indicateur exprimé en lumens par Watt (lm/W), les lumens exprimant la quantité de lumière émise et le Watt la puissance électrique consommée.

L'efficacité des lampes à vapeur de mercure est donnée à 60 lm/W. Les lampes à LED sont caractérisées par une efficacité énergétique qui peut varier entre 80 et 105 lm/W, en fonction de la qualité de la lumière émise, alors que les technologies iodure métallique et vapeur de sodium (sources « classiques ») sont données à 90 à 95 lm/W. Chacune de ces technologies présentant des caractéristiques très particulières, tout en ayant des performances énergétiques élevées, il n'est pas possible aujourd'hui de privilégier l'une ou l'autre d'entre elles lors du remplacement des lampes à vapeur de mercure.

Chaque situation doit être étudiée pour elle-même et la solution la mieux adaptée sera choisie en fonction de différents critères, tels que la qualité de lumière (température de couleur, indice de rendu de couleur), la hauteur de feu des lampes (hauteur d'implantation) ou encore le coût. Il est en effet évident qu'une route à grand trafic ne s'éclaire pas de la même manière qu'une zone résidentielle ou qu'un quartier de vieille ville.

De même, l'équipement des modèles « lanternes » de la zone piétonne en lampes à LED engendrerait des coûts excessivement élevés par rapport à l'utilisation de sources « classiques ». Enfin, les lampes à LED étant une technologie relativement récente et en plein développement, il semble opportun de diversifier l'équipement et d'opter également pour d'autres technologies lorsque celles-ci permettent d'atteindre les mêmes buts de performances énergétiques.

Concernant la réduction de la puissance de l'éclairage dans certaines rues, on peut citer l'exemple de la rue des Beaux-Arts. Equipée de LED, cette rue a été programmée de manière à ce que la puissance de l'éclairage soit réduite de moitié dès 24h00, alors que la fréquentation tant des piétons que des automobilistes est fortement réduite. En fonction depuis plusieurs années, ce dispositif fonctionne à très grande satisfaction. Les économies d'énergie sont importantes alors que l'aspect sécuritaire est entièrement garanti. Ce type de programmation est également à l'étude dans le cadre du projet de mise en lumière du centre-ville mentionné plus haut.

Au sujet de l'optimisation des périodes d'éclairage, on peut signaler que Viteos a procédé à des réglages en 2011 au niveau de l'enclenchement / déclenchement de l'éclairage public communal. La valeur de seuil de l'éclairement naturel mesuré par des sondes crépusculaires a été réduite ce qui s'est traduit par une réduction du nombre d'heures annuel de fonctionnement de l'éclairage public qui est passé de 4'260 à 4'180 heures par année.

Pour ce qui a trait à la pollution lumineuse, il faut relever la disparition progressive des lampes « globolux » de forme sphérique au profit de modèles modernes, équipés de réflecteurs qui permettent de diriger les flux lumineux de manière ciblée. C'est là encore un élément central du projet de mise en lumière du centre-ville, qui préconise la disparition des modèles produisant un éclairage excessif en dehors de la cible visée. La diminution de la hauteur de feu (hauteur d'implantation) pour certaines routes est également une mesure de ce projet qui permettra de diminuer la pollution lumineuse.

Finalement, on relèvera qu'à partir de 2015 la fourniture en électricité destinée à l'éclairage public de la ville est de qualité « Areuse+ ». Cette énergie proposée par Viteos SA est 100% renouvelable et régionale, à 95% d'origine hydraulique (Gorges de l'Areuse) et à 5% d'origine solaire photovoltaïque (par exemple sur le Stade de la Maladière).

Ce passage à une énergie 100% renouvelable, pour un coût supplémentaire de 30'000 francs par rapport à un coût total de 465'000 francs par année, est un signal positif qui montre la préoccupation environnementale des Autorités communales, préoccupation qui intègre tant les aspects d'efficacité énergétique (réduction de la consommation) que de fourniture respectueuse de l'environnement (production locale), tout en respectant des coûts financiers raisonnables.

3. Aspects financiers

On rappellera ici que la société Viteos SA est propriétaire des réseaux et de l'ensemble des installations d'éclairage public situées sur le domaine public de la Ville de Neuchâtel. Il en est d'ailleurs de même pour les villes de La Chaux-de-Fonds et Le Locle.

D'un point de vue financier, les Villes versent annuellement à Viteos SA les frais d'entretien et d'exploitation du réseau d'éclairage public ainsi que la fourniture en électricité. Par contre, les investissements réalisés pour renouveler, remplacer et assainir les installations techniques du réseau de l'éclairage public sont pris en charge directement par Viteos SA qui reporte ensuite sur les Villes les charges financières de ces investissements. Dans ce calcul, il est tenu compte d'un amortissement de l'investissement sur une durée de trente ans avec le taux d'intérêt moyen effectif de Viteos SA.

En consultant les comptes de la Ville de 2010 à aujourd'hui, on constate que la seule fourniture d'électricité pour l'éclairage public suit une évolution particulièrement réjouissante : de 721'917 francs en 2010, les factures de l'électricité dédiée à l'éclairage public sont passées à 490'878 francs en 2014. En quatre ans, les coûts énergétiques ont donc été réduits de 231'000 francs par année, ce qui représente une diminution de 32% !

Mais il faut relever toutefois que dans le même temps, les coûts globaux payés par la Ville pour son éclairage public marquent une légère augmentation. En 2010, l'énergie électrique, l'entretien et l'exploitation du réseau ainsi que les charges financières correspondent à un montant total de 2'249'000 francs. En 2014, la facture totale se monte à 2'350'000 francs, d'où une légère augmentation de 4%.

Globalement, ces considérations démontrent que les investissements qui ont été consentis ces dernières années pour améliorer et assainir le réseau d'éclairage public de notre Ville sont proches de la rentabilité.

Autrement dit, les économies d'électricité ainsi réalisées, au prix bas de l'électricité d'aujourd'hui, permettent quasiment de couvrir les frais d'investissement de l'opération.

Et on peut estimer que la situation sera d'autant plus profitable à l'avenir, d'ici 4 à 5 ans, lorsque l'ensemble du réseau d'éclairage public aura été assaini. A ce moment-là, les économies d'électricité auront encore fortement augmenté alors que les investissements à consentir seront fortement réduits. Dans un même temps, les frais d'exploitation diminueront sensiblement grâce aux technologies modernes dont la durée de vie des éléments, en particulier les LED, est très élevée, d'où le remplacement moins fréquent du matériel qu'actuellement.

4. Comparaison de l'éclairage public de différentes villes

Une comparaison de l'efficacité énergétique des éclairages publics des villes suisses a été réalisée par une enquête du WWF en début d'année 2014. Cette démarche, qui montrait que l'éclairage public de la ville de Neuchâtel peut être caractérisé d'énergivore, a fait l'objet d'une interpellation du groupe PLR « Neuchâtel, cité de la consommation d'énergie ? ». On rappellera ici les éléments principaux de notre réponse apportée à votre Autorité en date du 16 avril 2014 concernant cette interpellation.

La méthode comparative utilisée par le WWF consiste à déterminer un indicateur global qui exprime la consommation d'électricité de l'éclairage public de la ville divisée par la longueur totale des rues éclairées. Cette grandeur est exprimée en MWh/an/km. On relèvera qu'elle est simple à déterminer. Par contre, par le fait qu'aucune méthodologie précise n'a été fournie pour déterminer cette grandeur, on peut considérer que la démarche est peu fiable. La difficulté principale consiste à savoir comment prendre en compte des avenues de plus de 15 mètres de large, des chemins piétonniers ou des places éclairées.

Dans son étude, le WWF donne des valeurs cibles afin de caractériser l'efficacité des éclairages publics. Il a été décrété que pour des villes de plus de 30'000 habitants, une valeur inférieure à 18 MWh/an/km caractérisait un éclairage performant.

En prenant les chiffres de l'année 2014, l'éclairage public de la ville de Neuchâtel, avec un indicateur de 25.4 MWh/an/km, peut effectivement être caractérisé d'énergivore.

Si la démarche présente un certain intérêt, principalement grâce à sa simplicité, un indicateur unique pour l'ensemble du territoire communal semble peu approprié. Nous pensons toutefois que ce critère de consommation par mètre de rue peut tout à fait être représentatif et être significatif lors de l'assainissement d'une rue particulière. A titre d'exemple, on peut donner quelques valeurs pour quelques rues particulières assainies par Viteos SA au cours de ces dernières années :

La rue de Maillefer, d'une longueur de 783 mètres, a vu ses 31 lampes à vapeur de mercure, d'une puissance de 320Watts chacune, remplacées par des LED de 84 Watts. Cette rue, dont la consommation spécifique valait 53.2 MWh/an/km, est aujourd'hui caractérisée par un indicateur de 14.0 MWh/an/km. On constate donc que l'assainissement de l'éclairage de cette rue a permis de réduire de 74% sa consommation d'électricité, tout en respectant la valeur cible fixée par le WWF.

Au niveau de la rue de la Côte, une démarche similaire a été entreprise. Dans ce cas, l'efficacité est nettement supérieure puisque les économies d'énergie atteignent 81% et le facteur d'efficacité de la rue s'établit à 4.1 MWh/an/km. L'explication réside dans le fait que le niveau d'éclairage attendu dans une rue résidentielle comme la rue de la Côte n'est pas autant élevé que ce qui est exigé sur un axe routier comme la rue de Maillefer.

On relèvera finalement que la comparaison de l'efficacité des éclairages publics entre différentes communes constitue une démarche relativement complexe et devrait prendre en compte de nombreux paramètres. Dans le cadre du Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ), une telle démarche a été entreprise. Les douze communes actives de ce réseau vont établir un descriptif détaillé de leur éclairage public en intégrant des paramètres tels que la surface des voies publiques éclairées (rues, trottoirs, places, chemins, ...), puissance des ampoules, nombre d'heures d'enclenchement, nombre de luminaires, etc. L'objectif est de mieux maîtriser l'ensemble de ces facteurs afin de pouvoir évaluer les potentiels d'amélioration de l'éclairage public.

4.1 Comparatif avec Le Locle et La Chaux-de-Fonds

Par le fait que Viteos SA gère les éclairages publics des trois Villes neuchâteloises du Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, il nous est possible de présenter un comparatif assez détaillé de ces installations techniques, et plus particulièrement au niveau de leur performance énergétique respective.

On rappellera dans un premier temps que Viteos SA a mis en place un programme d'optimisation « individualisé » dans les trois villes, en tenant compte des spécificités de chacune des installations, et toujours en collaboration et en accord avec les autorités et les responsables de l'énergie de ces villes.

Dans les deux communes des Montagnes neuchâtelaises, des réductions de consommation d'électricité substantielles ont d'ores et déjà été obtenues puisque les économies réalisées entre 2009 et 2014 se montent à 12% à La Chaux-de-Fonds, à 20% au Locle et à 29% à Neuchâtel.

Dans un deuxième temps, on peut rappeler le fameux indicateur controversé utilisé par le WWF et l'Agence S.A.F.E. qui consiste à calculer une consommation énergétique par kilomètre de rue éclairée. Pour les trois villes, on trouve, pour l'année 2014, les valeurs de 15.5 MWh/km/an pour La Chaux-de-Fonds, 9.3 MWh/km/an pour Le Locle et 25.4 MWh/km/an à Neuchâtel.

Très insatisfaits de cette démarche, pour les différentes raisons évoquées plus haut, le délégué communal à l'énergie et Viteos SA ont étroitement collaboré pour développer une méthode de calcul plus rigoureuse et plus fiable.

A l'aide du Service de la géomatique de Viteos, il a été défini un indicateur de consommation en fonction de la surface du domaine public effectivement éclairé, en tenant compte des surfaces réelles des rues, avenues, ruelles ou chemins, des trottoirs et des places. Cette approche, nettement plus rigoureuse, fiable et scientifique, permet de calculer un indicateur qui est exprimé en kWh/m²/an. Les résultats obtenus pour les trois villes neuchâtelaises, pour l'année 2014, sont les suivants : 2.5 kWh/m²/an pour La Chaux-de-Fonds, 1.9 kWh/m²/an pour Le Locle et 2.7 kWh/m²/an à Neuchâtel.

Autrement dit, ces résultats démontrent que l'éclairage public de la ville de Neuchâtel est plus dense que dans les villes du Haut, avec en plus des zones éclairées qui se caractérisent par une largeur moyenne de rues plus importante ainsi qu'une densité de places également plus importante.

Cette nouvelle approche devra encore faire l'objet de différents contrôles et tests, ce qui est en particulier prévu dans le cadre du RVAJ avec une dizaine de communes intéressées à la démarche.

5. Projets

Le groupe de travail « Cité de l'énergie » dont nous avons rappelé l'existence planche sur la révision de l'actuel plan directeur lumière. Ce document, datant de mars 2000, présente un concept général d'éclairage pour l'ensemble du territoire communal en intégrant des aspects purement fonctionnels et sécuritaires, mais en prenant également en compte des aspects liés à l'embellissement et la mise en valeur du patrimoine. Ce document nécessite toutefois des compléments concernant les aspects environnementaux et énergétiques.

En parallèle, la société Viteos SA a élaboré le volet technique de ce plan directeur avec pour but principal de définir les conditions d'entretien, d'assainissement et d'extension du réseau d'éclairage public, tout en intégrant :

- Le programme de suppression des lampes à vapeur de mercure,
- Les objectifs d'économie d'énergie,
- Les mesures d'éclairement et de pollution lumineuse,
- Le programme d'optimisation de l'éclairage public de la Ville de Neuchâtel.

C'est dans ce contexte que votre Autorité sera prochainement saisie d'un rapport concernant la mise en lumière du centre-ville et son financement. Ce projet vise en une première concrétisation du Plan directeur lumière révisé sur un périmètre d'intervention jugé prioritaire, à savoir la zone piétonne et ses abords.

6. Consultation

Ce rapport sera soumis à la Commission spéciale des énergies.

7. Conclusion

Nous espérons avoir démontré à votre Autorité que le domaine de l'efficacité énergétique de l'éclairage public de la ville est une problématique pour laquelle notre Conseil a mis en place, en étroite collaboration avec la société Viteos SA, une stratégie d'amélioration efficace et performante.

Nous pouvons estimer aujourd'hui que l'efficacité énergétique de notre éclairage public atteindra des performances compatibles avec des valeurs cibles édictées par l'Association S.A.F.E. d'ici 2020. La démarche repose sur les technologies les plus modernes et les plus performantes, mais recourt également à l'adaptation des niveaux d'éclairement tout en garantissant les aspects fonctionnels et sécuritaires et en améliorant sensiblement la qualité de l'éclairage ainsi que l'embellissement du patrimoine.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport d'information et de classer la motion no 280 (10-303).

Neuchâtel, le 1^{er} juin 2015

Au nom du Conseil communal :

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol

